



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-POS-195

Déposé le : 27.09.16

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 118 et 119 LGC** Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

**(b) la prise en considération immédiate.** Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année**

Titre du postulat

**Heures de décharges : il est l'heure d'une étude**

Texte déposé

La LEO à son chapitre IV « Etablissement scolaire » définit les tâches des directions, doyens et enseignants, plus particulièrement aux articles 45 et suivants. Pour les tâches particulières, des heures de décharges sont prévues.

Si l'on connaît les grandes lignes de ces décharges, qu'elles soient pédagogiques, administratives ou financières, il nous paraîtrait opportun de repreciser ce qu'il en est pour les décharges de fin de carrière, ainsi que pour les décharges liées à la maîtrise de classe, notamment au primaire et dans la voie générale (VG).

En effet, il apparaît clairement que dans le nouveau système à niveaux, le maître de classe n'a que peu d'heures au contact de « sa classe ». Par ailleurs, le système de décharge au primaire engendre certaines complications pour les taux d'activité à 100% et chaque direction doit faire appel au principe du « génie local » pour que les élèves aient en face d'eux un enseignant durant les 28 périodes prévues dans leur grille horaire. Il semble que la possibilité puisse être étudiée de payer une 29<sup>ème</sup> période administrative au titulaire d'une classe du primaire.

Le présent postulat demande donc une étude qui pourrait comprendre des explications et des propositions notamment sur les points suivants :

*1- Décharges pour fin de carrière :*

Historique de cette mesure et bilan de sa mise en œuvre, comparatif avec les pratiques des autres cantons romands en la matière.

2- Décharges pour maîtrise de classe :

Suite à l'introduction de cette mesure pour le primaire, comment articuler au mieux la gestion de la classe, qui a une grille horaire de 28 périodes, avec l'enseignant, qui lui n'enseigne ainsi que 27 périodes ?

Comment profiter au mieux de cette mesure pour la gestion des classes de VG au secondaire et quel bilan empirique peut-on tirer du suivi des élèves après l'introduction complète de la LEO.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

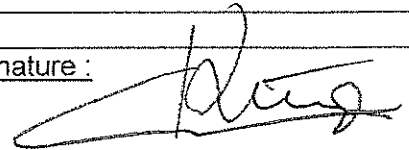
(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

(c) prise en considération immédiate

Nom et prénom de l'auteur :

Kunze Christian

Signature :

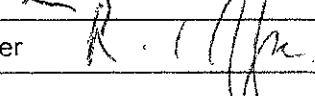
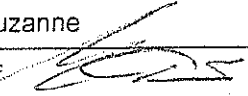


Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :


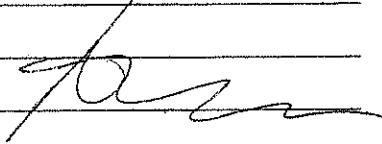
Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)

## Liste des députés signataires – état au 1<sup>er</sup> septembre 2016

Ansermet Jacques	Clément François	Ehrwein Nihan Céline
Attinger Doepper Claire	Clivaz Philippe	Epars Olivier
Aubert Mireille	Collet Michel	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Cornamusaz Philippe 	Ferrari Yves
Ballif Laurent	Courdesse Régis	Freymond Isabelle
Bendahan Samuel	Creteigny Gérald	Freymond Cantone Fabienne
Berthoud Alexandre 	Creteigny Laurence 	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Croci-Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Blanc Mathieu	Crottaz Brigitte	Germain Philippe 
Bolay Guy-Philippe 	Cuérel Julien	Glauser Nicolas
Bonny Dominique-Richard 	De Montmollin Martial	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Debluë François	Grandjean Pierre 
Bovay Alain 	Décosterd Anne	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier 	Deillon Fabien	Guignard Pierre
Butera Sonya	Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques
Cachin Jean-François	Desmeules Michel 	Hurni Véronique 
Chapalay Albert 	Despot Fabienne	Induni Valérie
Chappuis Laurent	Devaud Grégory	Jaccoud Jessica
Cherubini Alberto	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cherbuin Amélie	Donzé Manuel	Jaquier Rémy 
Chevalley Christine	Ducommun Philippe	Jobin Philippe
Chevalley Jean-Rémy	Dupontet Aline	Jungclaus Delarze Suzanne
Chollet Jean-Luc	Durussel José	Kappeler Hans Rudolf 
Christen Jérôme	Duvoisin Ginette	Keller Vincent
Christin Dominique-Ella	Eggenberger Julien	Kernen Olivier

# Liste des députés signataires – état au 1<sup>er</sup> septembre 2016

Krieg Philippe	Oran Marc	Schelker Carole 
Kunze Christian	Pahud Yvan	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre-André	Schwaar Valérie
Lio Lena	Perrin Jacques	Schwab Claude
Luisier Christelle 	Pillonel Cédric	Sonnay Eric 
Mahaim Raphaël	Podio Sylvie	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Probst Delphine	Stürner Felix
Manzini Pascale	Randin Philippe	Surer Jean-Marie 
Marion Axel	Rapaz Pierre-Yves	Thalmann Muriel
Martin Josée	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Rau Michel 	Tosato Oscar
Matter Claude 	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Renaud Michel	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean
Meldem Martine	Rezso Stéphane 	Uffer Filip
Melly Serge	Richard Claire	Urfer Pierre-Alain 
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Rochat Nicolas	Voiblet Claude-Alain
Miéville Michel	Romano Myriam	Volet Pierre 
Modoux Philippe	Roulet Catherine	Vuarnoz Annick
Mojon Gérard 	Roulet-Grin Pierrette 	Vuillemin Philippe
Montangero Stéphane	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Ruch Daniel 	Wyssa Claudine 
Neyroud Maurice	Rydlö Alexandre	Züger Eric
Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella	